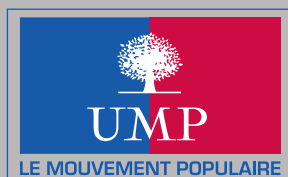


# TAXE CARBONE



CHANGEONS NOS COMPORTEMENTS



LA TAXE CARBONE N'EST PAS UN IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE.  
**VRAI**



Le montant de la taxe carbone sera reversé dès février 2010 aux particuliers et aux entreprises sous forme de baisses d'impôts ou de chèques verts.

CERTAINS FRANÇAIS  
POURRONT TIRER UN BÉNÉFICE DE CETTE MESURE.  
**VRAI**



Les français qui auront modifié leur comportement en consommant moins d'hydrocarbures, bénéficieront du bonus et réduiront leur facture énergétique.

LA TAXE CARBONE EST INJUSTE.  
**FAUX**



Elle s'adapte aux situations familiales et géographiques (urbain-rural) de chacun. Elles seront prises en compte dans les reversements (impôts ou chèque vert) qui seront faits dès février 2010.

LA TAXE CARBONE NE SERA PAS EFFICACE.

**FAUX**



La taxe carbone fonctionne comme un bonus écologique. La fiscalité verte va nous aider à modifier nos comportements, comme c'est le cas grâce au bonus-malus automobile et aux mesures du Grenelle de l'Environnement.

LA TAXE CARBONE CONCERNE AUSSI L'ÉLECTRICITÉ.

**FAUX**

L'électricité est exclue de la taxe carbone car sa production émet très peu de CO<sub>2</sub> en France (centrales nucléaires, énergies renouvelables).

D'AUTRES PAYS S'APPRÊTENT À METTRE EN PLACE LA TAXE CARBONE.

**VRAI**

La Suède, le Danemark et la Grande Bretagne appliquent déjà cette taxe depuis les années 90 et d'autres pays européens dans le cadre du paquet climat énergie s'engagent dans cette voie.

LA TAXE CARBONE S'APPLIQUERA À TOUS LES PRODUITS.

**FAUX**

La taxe carbone ne vise que les énergies fossiles polluantes comme l'essence, le diesel, le gaz, le fioul et le charbon.

CETTE TAXE VA GÊNER LA SORTIE DE CRISE EN FRANCE.

**FAUX**

Seuls les comportements néfastes à tous seront taxés. Il vaut mieux taxer la pollution que le travail.

*C'est pour moi, profondément, une question de responsabilité vis-à-vis de nos enfants et des générations à venir, car cette mesure contribuera à dessiner un monde meilleur pour eux.*

*NICOLAS SARKOZY*



*Le Grenelle Environnement*



**BULLETIN D'ADHÉSION**

Adhérer en ligne sur [www.u-m-p.org](http://www.u-m-p.org)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... e-mail : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Cotisation simple : **35 €** (soit 25 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP \*)

Cotisation couple : **45 €** (soit 35 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP \*)

Cotisation réduite (-30 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : **20 €** (soit 10 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP\*)

\* Ce soutien exceptionnel de 10 € est facultatif. Vous pouvez le déduire et ne régler que le montant de la cotisation.

Seul un paiement par chèque personnel libellé à l'ordre de l'ANFUMP sera accepté et donnera droit à une réduction d'impôt.

Règlement par :  Mandat  Chèque (à l'ordre de l'ANFUMP)

Date :

Signature :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données personnelles qui vous concernent. Seule l'UMP est destinataire des informations que vous lui communiquez ainsi que les organismes délégués.